

DÉROGATION MINEURE

86, BOULEVARD BRIEN

Prenez avis que le conseil de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 14 mai 2024, à la salle du conseil située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 86, boulevard Brien, à Repentigny portant le numéro de lot 2 923 317, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 11 avril 2024.

L'objet de cette demande est l'installation d'une enseigne sur une surface vitrée, alors que le règlement ne le permet pas sur une telle surface, sur l'immeuble situé au 86, boulevard Brien portant le numéro de lot 2 923 317.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 25^e jour du mois d'avril 2024.

Le greffier



M^e Marc Giard, avocat